

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_71</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

Objet : **Demande de financement**  
**« Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard »**  
**dans le cadre de l'espace valléen Guillestrois-Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Philippe CHABRAND

**Région** : Chantal EYMEUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

**Communes** :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'orientation B8 de la charte du Parc : « Préparer la vie de demain, maîtriser notre urbanisme qui prévoit que des aménagements particuliers sont mis en œuvre : embellissement des villages, réhabilitation paysagère de sites emblématiques » ;

## **DELIBERATIONS**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_71</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

Objet : **Demande de financement**  
**« Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard »**  
**dans le cadre de l'espace valléen Guillestrois-Queyras**

- L'orientation B6 de la charte du Parc : « *Faire du Queyras un territoire d'éco-tourisme exemplaire qui prévoit notamment la réhabilitation et la valorisation des 2 grands cols Agnel et Izoard : reconquête environnementale, gestion innovante des flux* » ;
- La stratégie de l'Espace valléen Guillestrois-Queyras validée en décembre 2015 ;
- La décision du COPIL de l'Espace valléen Guillestrois-Queyras du 7 novembre 2018 de dégager des enveloppes de fonds, suite au désistement de certains projets.

**Considérant :**

- L'importance du col d'Izoard lieu emblématique, classé « Grand Site » par le Département des Hautes-Alpes dans le cadre de son opération grands cols. De renommée internationale grâce au Tour de France, et objet d'une forte fréquentation touristique ;
- Que le bâtiment situé au sommet du col d'Izoard, propriété du Parc naturel régional du Queyras, construit en 1984 voit son état se dégrader, engendrant la nécessité de travaux ;
- Qu'une étude de programmation architecturale et paysagère sur la requalification du bâtiment du col et de ses abords est en cours, financée dans le cadre du programme d'actions du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ;
- L'objectif de réintégrer le site et le bâtiment dans son paysage naturel en canalisant les usages et en limitant les impacts liés à la pression touristique du site l'été, pour permettre à la nature reprendre ses droits ;
- Que le Département des Hautes-Alpes ne mènera pas ces travaux ;
- Que ce projet se situe dans la continuité des actions réalisées en collaboration avec le Département au col Agnel ;
- Qu'une opportunité financière apparaît, afin de mener à bien ces travaux sur le col Izoard, portés par le Parc naturel régional du Queyras, dans le cadre de l'espace valléen Guillestrois-Queyras.

**Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice :	24	<b>Nombre de suffrages exprimés : 17</b>
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0      Pour : 17
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	4	

**Décide :**

D'approuver le dossier d'aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard ;

# DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-POIAIZOARD-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_71</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

Objet : **Demande de financement**  
**« Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard »**  
**dans le cadre de l'espace valléen Guillestrois-Queyras**

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT*		Recettes		%
Salariat	11 712,55	FEDER POIA	50 685,02	40%
Ingénierie	10 000,00	Région SUD Service montagne	38 013,77	30%
Intégration paysagère du bâtiment	35 000,00	Département des Hautes-Alpes	12 671,26	10%
Aménagement parking et accueil touristique	25 000,00			
Cheminements piétons, renaturation, interprétation	45 000,00	Autofinancement	25 342,51	20 %
<b>Coût total</b>	<b>126 712,55</b>	<b>Coût total</b>	<b>126 712,55</b>	<b>100%</b>

De solliciter les financements auprès de l'Europe, de la Région Sud-PACA et le Département des Hautes-Alpes, dans le cadre de l'espace valléen Guillestrois-Queyras ;

De solliciter la participation des communes d'Arvieux et Cervières au projet ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
**Christian GROSSAN**

